

**Schéma pluriannuel de mise en accessibilité
numérique du site www.cnfpt.fr
2027-2029**

14.10.26



Objectif

Garantir l'accessibilité numérique du site internet www.cnfpt.fr et des documents publiés conformément au Règlement général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) 4.1.2 en intégrant durablement l'accessibilité dans les processus de conception, de développement, de publication et de maintenance des contenus numériques.

Axes stratégiques

Axe 1 : Mise en conformité technique du site

Objectif : Corriger l'ensemble des non-conformités identifiées lors de l'audit dont les conclusions ont été rendues le 22 septembre 2026.

Principaux critères concernés :

- Contrastes (3.2)
- Compatibilité des scripts (7.1)
- Utilisation au clavier (4.12, 7.3, 12.8)
- Structure sémantique (8.9, 9.1, 9.3)
- Adaptation aux agrandissements et petits écrans (10.4, 10.11, 10.12)
- Formulaire (11.5, 11.10)
- Navigation et contournement (12.6)

Axe 2 : Production de contenus accessibles

Objectif : Garantir que chaque nouveau contenu publié respecte les exigences d'accessibilité.

Principaux critères concernés :

- Images porteuses d'information (1.8)
- Liens explicites (6.1)
- Alternatives aux médias (4.1, 4.8)
- Conservation de l'information en l'absence de feuilles de style graphique (10.2)
- Documents bureautiques accessibles (13.3)

Axe 3 : Montée en compétence des acteurs

Objectif : Former les équipes internes et sécuriser les pratiques de publication.

Actions :

- Sensibilisation des contributeurs.
- Formation des graphistes.
- Formation aux PDF accessibles.
- Diffusion de guides de bonnes pratiques.

Axe 4 : Gouvernance et amélioration continue

Objectif : Installer un pilotage pérenne de l'accessibilité.

Actions :

- Désignation d'un référent accessibilité.
- Comité semestriel de suivi.



- Contrôles réguliers.
- Audit annuel.
- Mise à jour annuelle du plan d'actions.

Trajectoire 2027-2029

2027 : Mise en conformité prioritaire

Objectif : Corriger les non-conformités bloquantes.

Actions :

- Correction des composants techniques sous garantie.
- Remplacement du lecteur vidéo.
- Mise en conformité des formulaires.
- Amélioration de la navigation clavier.
- Mise en conformité des contrastes.
- Formation des contributeurs.
- Production systématique de PDF accessibles.
- Audit de contrôle.

2028 : Généralisation des bonnes pratiques

Objectif : Intégrer l'accessibilité dans tous les processus métiers.

Actions :

- Révision des procédures éditoriales.
- Contrôles trimestriels sur les contenus.
- Reprise progressive du stock documentaire historique.
- Sensibilisation des nouveaux arrivants.
- Contrôle qualité systématique avant mise en ligne.

2029 : Pérennisation

Objectif : Maintenir durablement un haut niveau de conformité.

Actions :

- Audit complet RGAA.
- Actualisation du schéma pluriannuel.
- Mesure des indicateurs de qualité.
- Renouvellement des formations.